

NOTRE ENGAGEMENT

Grandir Dignement est engagée dans plusieurs pays pour une meilleure **connaissance, reconnaissance et application des Droits de l'Homme et Droits de l'Enfant.**

Intervenant spécifiquement auprès des mineurs en conflit avec la loi, Grandir Dignement cherche à garantir le **respect de la dignité humaine** en milieu carcéral et plus généralement durant tout le processus judiciaire.

À ce titre, l'association accorde beaucoup d'importance à certaines valeurs, notamment aux quatre principes humanitaires qui sont : **l'humanité, d'indépendance, l'impartialité et la neutralité.**

« LES MURS DE LA PRISON NE DOIVENT PAS ÊTRE DES REMPARTS AU RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE. »

Kevin Monier, juriste, Grandir Dignement

Grandir Dignement ne fait **aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale ou d'appartenance politique** dans la mise en œuvre de ses actions.

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



« Pour que chaque enfant, quels que soient son passé et l'endroit où il vit, puisse grandir dignement. »

Hélène et David Muller,
fondateurs de Grandir Dignement



CONTACTEZ NOUS

Tel : 06 86 98 47 54

Mail : contact@grandirdignement.org

RETROUVEZ NOUS

www.grandirdignement.org

Facebook : @grandirdignement

Twitter : GrandirD

GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901
NON-PROFIT ORGANIZATION

QUI SOMMES-NOUS ?

Grandir Dignement est une association française, loi 1901, créée en **2010** afin de **venir en aide aux mineurs « en conflit avec la loi »** et plus particulièrement aux mineurs incarcérés.

Engagée en France et à l'international, l'association se compose d'une soixantaine de personnes : salariés, volontaires et bénévoles de cultures, croyances et nationalités différentes mais porteurs de valeurs et de convictions communes.

Ensemble, nous pensons que **le respect des droits de l'enfant ne connaît pas de frontières**, et que notre diversité est une force pour accompagner et protéger ces jeunes.



*En 2013, l'État français a décerné à Grandir Dignement le **Prix des Droits de l'Homme de la République Française**.*

« **TOUT ENFANT PRIVÉ DE LIBERTÉ DOIT ÊTRE TRAITÉ AVEC L'HUMANITÉ ET AVEC LE RESPECT DÛ À LA DIGNITÉ HUMAINE, ET D'UNE MANIÈRE TENANT COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES DE SON ÂGE.** »

Article 37 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

NOS ACTIONS

À L'INTERNATIONAL

MADAGASCAR ET NIGER

♦ INTERVENTIONS EN MILIEU CARCÉRAL

Accompagnement socio-éducatif quotidien; formations professionnelles; alphabétisation; orientation vers la réinsertion; assistance juridique; appuis alimentaire et médical; réhabilitations.



♦ MESURES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

L'**incarcération** d'une personne mineure est, selon la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, une **mesure de dernier recours**. Grandir Dignement soutient les gouvernements dans la **conception et la mise en œuvre de mesures alternatives** à la détention.

♦ APPUI INSTITUTIONNEL & PLAIDOYER



Participation sur sollicitations ministérielles aux **travaux législatifs et concertations en matière de justice juvénile**. Études et constatations de situations contraires aux droits de l'enfant. **Sensibilisation des autorités et du grand public** sur les enjeux sociaux et éducatifs de la justice des mineurs.

EN FRANCE

♦ INTERVENTIONS EN MILIEU CARCÉRAL

Animations d'ateliers autour de **questions de société** par des équipes de bénévoles plusieurs fois par semaine auprès des personnes mineures incarcérées.

♦ ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PLAIDOYER

Interventions auprès du **grand public** et formation auprès de **professionnels du secteur** afin de sensibiliser aux problématiques de privation de liberté, des Droits de l'enfant et de réinsertion.

♦ SERVICE CIVIQUE ADAPTÉ : LEVIER DE RÉINSERTION

Proposition à destination des **personnes mineures** sortant de détention ou en prise avec la justice de s'engager dans une **mission solidaire** dans le cadre d'un service civique. Objectif d'**insertion professionnelle et sociale** à l'issue du service civique.



Rencontre avec

François Hollande et Martin Hirsch en novembre 2016 pour la promotion et le développement des services civiques.